



Prime de precarité droit fin de contrat

Par **valou333333**, le **25/01/2016** à **15:33**

bonjour! j ai travailler j ai terminée mon contrat de 10 mois a durée déterminée agricole
travailleur occasionnel
ma responsable ma donner mes papier de fin de contrat ma payer mes congées mais ma dit
que je n avais pas droit a ma prime de precaritée !est ce normal?et pourquoi je n est pas droit
a cette prime ?qu elle diference entre ses contrats pour avoir droit a cette prime merci

Par **P.M.**, le **25/01/2016** à **18:02**

Bonjour,
Je dois dire que je ne sais pas ce que peut un CDD agricole travailleur occasionnel à moins
qu'il s'agisse d'un CDD d'usage constant de ne pas recourir au CDI mais il est réservé aux
exploitations forestières...